

## L'évaluation et la divulgation de l'information financière face au problème de l'asymétrie informationnelle

MANCER née SACI Fatima Zohra \*, BOUZIANE Athmen \*\*

Reçu le : 30/12/2020

Accepté le : 24/03/2021

Publié le : 27/04/2021

### Résumé :

*La faillite catastrophique des grandes entreprises au cours de la dernière décennie, a mis la notion de la gouvernance sous les projecteurs de différents chercheurs en économie. De plus, le développement de l'actionnariat des entreprises, qui a été du à l'évolution du contexte économique mondial et la globalisation des marchés, a créé un énorme besoin en matière de sécurité financière chez les investisseurs. Là où, l'actualité financière a impulsé de nombreuses réflexions sur la façon de prévenir et d'éviter les dégâts frauduleux, via la mise en place de normes et réformes appropriées de la part des pouvoirs publics, comme les Etas-Unies, la France la Tunisie, et autres. Ce n'est que récemment, l'Algérie a pu les joindre par l'élaboration de son premier bouquet de normes d'audit algériennes, comme étant un référentiel de travail pour l'auditeur algérien, en vue de lui permettre de rassembler des éléments probants nécessaires pour tirer des conclusions sur lesquelles se fonde son opinion.*

**Mots clés :** Gouvernance, Relation d'agence, Audit externe, Information financière et comptable.

**Classification JEL :** D22, G34.

## Assessment and disclosure of financial information facing the problem of informational asymmetry

### Abstract

*The catastrophic bankruptcy of large companies over the last decade has put the notion of corporate governance in the spotlight of different researchers in economics. In addition, the development of corporate share ownership, which has been driven by changing global economic conditions and the globalization of markets, has created a huge need for financial security among investors, Where, financial news has prompted many thoughts on how to prevent and avoid fraudulent damage, through the establishment of standards and appropriate reforms from the public authorities, such as the United States, France Tunisia, and other. Only recently, Algeria has been able to reach them by developing its first package of Algerian auditing standards, as a working reference for the Algerian auditor, in order to allow him to gather elements necessary to draw conclusions on which its opinion is based.*

**Keywords :** Corporate governance, Agency relationship, External audit, Financial and accounting information.

**JEL Classification :** D22, G34.

---

\* Doctorante, Laboratoire de recherche ITMAM, Université de Saida - Dr. Moulay Tahar, Algérie, fatimazohra.saci@univ-saida.dz

\*\* Professeur, Laboratoire de recherche ITMAM, Université de Saida - Dr. Moulay Tahar, Algérie, athmen.bouziane@univ-saida.dz ..... (Auteur correspondant)

## 1. Introduction

Les crises successives connues au niveau du secteur des affaires ont relancé avec force le débat sur la gouvernance d'entreprise, la régularité et l'audit, ces multiples scandales financiers que nous avons constatés ces dernières années tant aux Etats-Unis qu'en France, confirment non seulement ce besoin, mais également et surtout sa gravité et son urgence.

Ces crises financières qu'a connues le monde économique ont fait découvrir quelles sont les imperfections du système de la gouvernance de l'entreprise. Ceci grâce aux dirigeants qui faisaient souvent apparaître par les chiffres et les comptes des états financiers et comptables de l'entreprise une situation financière très avantageuse dans l'évaluation de l'information ; là où l'audit externe commence à occuper le centre des débats en matière d'évaluation et divulgation de l'information ; dans la mesure où il est susceptible de garantir l'exactitude et la pertinence des états financiers et comptables de l'entreprise.

Le rôle de l'audit mis en œuvre par l'entreprise garantit la régularité et la sincérité des informations que les dirigeants diffusent sur parties prenantes. Ces dirigeants sont donc mandatés par les actionnaires, et par toute autre partie prenante liée à l'entreprise, et qu'ils doivent leur rendre compte des décisions prises et des actions effectuées.

Le mécanisme d'audit doté de lois, de règles morales ou éthiques que proposent la gouvernance à l'entreprise, assure une cohérence entre les décisions et les actions des dirigeants, les objectifs de l'entreprise et les attentes de des différentes parties prenantes.

Face aux nombreux cas de manipulations des déclarations comptables, tel qu'avec ces manipulations, les comptes de l'entreprise perdent leur crédibilité et fiabilité, des évolutions réglementaires et législatives très importantes ont marqué le contexte de l'audit, dans le but d'améliorer les conditions d'exercice de la gouvernance d'entreprise.

Partant de cela, le présent article évoque le sujet de l'évaluation et la divulgation de l'information financière et comptable, et le rôle majeur qu'elle joue face au problème de l'asymétrie de l'information pouvant surgir lors d'une relation d'agence, puis nous allons aborder l'impact de l'audit externe comme étant un mécanisme de gouvernance, sur ce problème et comment peut-il le remédier, et en fin, nous parlerons du bouquet de normes d'audit algériennes qui ont été élaborées en février 2016, par un groupe formé d'experts comptables, commissaires aux comptes et consultants algériens : Mr ELBESSIGHI, Mr BOURI DJELLOUL, BENHAMOUDA Yahia.

Ces normes d'audit, ou bien normes d'exercice professionnel constituent l'ensemble des règles que l'auditeur algérien doit respecter dans l'exercice de ses missions, ces normes ont pour principal objet la définition de la démarche d'audit de l'auditeur Algérien.

## 1. Gouvernance, relation d'agence, et performance financière

L'étude de la relation entre la performance des firmes et la structure de propriété trouve son origine dans l'œuvre de BERLE et MEANS (1932), dont la reconnaissance de la séparation des fonctions de propriété et du pouvoir décisionnel a conduit au développement des conceptions managériales de la firme où les dirigeants sont censés poursuivre d'autres objectifs que la maximisation de la valeur de marché du patrimoine des actionnaires.

Certains auteurs comme DEMSETZ en 1983 soutiennent même l'idée que la séparation propriété/décision conduit à une baisse des prélèvements des dirigeants et qu'il n'y a aucune raison de penser qu'une firme dont le capital est intégralement détenu par son dirigeant soit plus efficace qu'une société où le capital est dispersé.

Dans ce même contexte, la littérature distingue trois conceptions principales quant à la liaison entre la performance et la structure de propriété à savoir : la thèse de la convergence des intérêts, la thèse de la neutralité et enfin celle de l'enracinement.

Selon la première thèse, soutenue initialement par BERLE et MEANS, ensuite JENSEN et MECKLING (1976) et puis par MORCK, SHLEIFER et VISHNY, plus le pourcentage de capital détenu par les dirigeants est important, plus l'écart par rapport à l'objectif traditionnel de maximisation de la valeur est faible. La thèse de la neutralité sous sa forme la plus pure est celle de DEMSETZ (1983), selon laquelle la structure de détention du capital constitue une réponse endogène du processus de maximisation du profit, fonction des caractéristiques d'exploitation de la firme et des pressions exercées par l'environnement (les marchés externes) ; autrement dit, toutes les structures sont équivalentes. Enfin, la thèse de l'enracinement, indique au contraire que les dirigeants qui possèdent une majorité solide du capital, échappent à tout contrôle et peuvent ainsi gérer dans une optique contraire à la maximisation de la valeur.

## **2. La gouvernance, comme essence disciplinaire au sein d'une relation d'agence**

Dans une perspective d'agence, les mécanismes de la gouvernance jouent un rôle disciplinaire, dont l'objectif est de minimiser les coûts d'agence découlant des différents conflits d'intérêts existant entre les *stakeholders* notamment entre dirigeant/actionnaire, ainsi actionnaire majoritaire/minoritaire.

Le système de gouvernance d'entreprise s'intervient ici pour atténuer le niveau de l'asymétrie d'information entre les différents acteurs économiques, résoudre les conflits relationnels nés d'un contrat d'agence et enfin réduire les coûts y afférents (Jensen et Meckling, 1976, Anderson et al, 1993, Charreaux, 19997, Yeoh et Jubb, 2001).

Dans la théorie d'agence qui assimile la firme à un nœud de contrats (Jensen et Meckling, 1976), l'analyse de ce système est basée sur l'hypothèse de conflits d'intérêts entre l'agent et le principal qui forment les parties prenantes de la firme, dont il est fait pour limiter le pouvoir discrétionnaires des dirigeants et de réduire ces conflits considérés comme coûteux comme a indiqué Charreaux en 1994.

Selon Gomez (1996), les mécanismes de la gouvernance d'entreprise se considèrent comme un levier d'alignement du comportement des dirigeants, dont ils doivent être soumis à des contraintes internes et externes managériales de l'entreprise.

Face à ces problèmes la responsabilité essentielle de la gouvernance d'entreprise via ses mécanismes, qui sont au sens de contrôle et d'incitation, consiste à réduire les conflits existant entre le principal et l'agent.

Ces mécanismes sont autant internes, tel que la surveillance mutuelle des dirigeants, la hiérarchie, le conseil d'administration, le contrôle exercé par les actionnaires, le système de rémunération, le stock-option (la participation au capital), qu'externe à savoir les forces des marchés financiers, marché du travail et des biens et des services, l'audit externe (Fernández et Arrondo, 2005), ils sont fait pour recouvrir l'ensemble des relations d'agence existantes entre dirigeant/actionnaire, créancier/actionnaire, actionnaire dominant/actionnaire minoritaire, de manière à protéger les intérêts des contractants qui sont souvent en situation de divergence d'intérêt et d'asymétrie d'information, et à remédier les conflits relationnels d'agence.

## **3. La transparence et la divulgation de l'information face au problème de l'asymétrie de l'information**

La théorie de l'agence considère la qualité de l'information divulguée comme un moyen efficace pour réduire les coûts de surveillance des dirigeants par les investisseurs et les créanciers (Bozec et Zéghal, 2001).

Diamond (1985) de sa part indique également que dans le cadre d'une relation d'agence, la qualité de l'information financière publiée permet d'atténuer les coûts occasionnés par les transactions effectuées de manière à pouvoir réduire le niveau de l'asymétrie d'information entre les investisseurs et les dirigeants, et d'homogénéiser les anticipations des investisseurs.

Quant à Tondeur et Coulombe en 2001, considéraient ainsi qu'un contrat basé sur une information fiable et vérifiable est un atout certain pour minimiser les coûts inhérents aux conflits opposant les différents intervenants de l'entreprise. Donc pour éviter tout conflit entre eux, le dirigeant adopte une stratégie de divulgation volontaire de certaines informations, afin qu'il soit un incitatif pour le dirigeant de publier une information financière de qualité pour bénéficier de l'effet positif qu'entraîne la divulgation volontaire dans la réduction des coûts d'agence (Depoers, 2000).

Dans le cas d'une asymétrie d'information entre les investisseurs externes et le dirigeant de l'entreprise, ces derniers ont intérêt à divulguer, avec toute transparence, l'information financière et comptable de haute qualité, afin d'obtenir de bonnes conditions de financements.

#### **4. Le rôle de la fiabilité de l'information financière et comptable au sein d'une relation d'agence**

Les scandales financiers ayant marqué le monde économique (Enron, Xérox, Worlcom, Pamelate,...), ont montré une chute très importante de la confiance accordée aux commissaires aux comptes, en suscitant de grandes inquiétudes au sujet de comptabilité et de gouvernance d'entreprise.

L'investisseur doit disposer une information crédible et fiable sur la santé financière et la rentabilité de l'entreprise qui l'intéresse. Pour cela L'intervention des mécanismes de la gouvernance d'entreprise est aux secours de ces investisseurs, ils paraissent très utile pour assurer une crédibilité à l'information produite, et de permettre à ses différents utilisateurs de faire confiance aux données comptables publiées (Carassus et Cormier, 2003).

Faisant suite à cela, la fiabilité de l'information financière occuperait le centre de débat des études relatives à la qualité de l'information financière et comptable, notamment sa forte demande par les investisseurs, dont elle constitue une condition nécessaire de la sécurité des actifs et la stabilité du monde des affaires.

Revenant à l'association entre les mécanismes de gouvernance de l'entreprise et la qualité de l'information financière, sur le plan méthodologique, il s'avère que la variable qualité de l'information financière peut être mesurée soit par le niveau de divulgation, soit par le niveau de gestion du résultat (Botason1997).

Selon la littérature comptable et financière, la plupart des théories de l'entreprise affirment que la qualité de l'information financière peut minimiser les coûts d'agence et les coûts financiers. Car, la théorie de l'agence considère la qualité de l'information financière divulguée comme un moyen efficace pour réduire les coûts de surveillance des dirigeants par les investisseurs et les créanciers (Bozec et Zéghal ,2001).

Pour éviter tout conflit avec les différents partenaires de l'entreprise et préserver ses intérêts personnels, le dirigeant choisit une stratégie de divulgation volontaire de certaines informations, en conséquence, il serait un incitatif pour le dirigeant de publier une information financière de qualité pour bénéficier de l'effet positif qu'entraîne la divulgation volontaire dans la réduction des coûts d'agence (Depoers, 2000), et dans l'obtention de bonnes conditions de financement de façon à réduire leur coût de financement.

Comme nous avons déjà parlé de la qualité de l'information financière divulguée et son rôle dans la réduction du niveau d'asymétrie d'information entre les propriétaires et les dirigeants et l'homogénéité des anticipations des investisseurs. Par conséquent, le coût du capital est appelé à diminuer et dans ce cas le titre boursier prend de la valeur (Diamond, 1985).

De ce fait, l'information est utilisée pour réduire l'incertitude liée aux cash-flows de l'entreprise afin d'améliorer les décisions d'investissement, tout en incitant les investisseurs à prendre la meilleure décision et à faire le meilleur choix, et afin de permettre au marché financier de réagir favorablement à la qualité et la quantité des informations divulguées sur le capital des entreprises.

### **5. L'audit externe comme étant une fonction de contrôle de l'information financière et comptable**

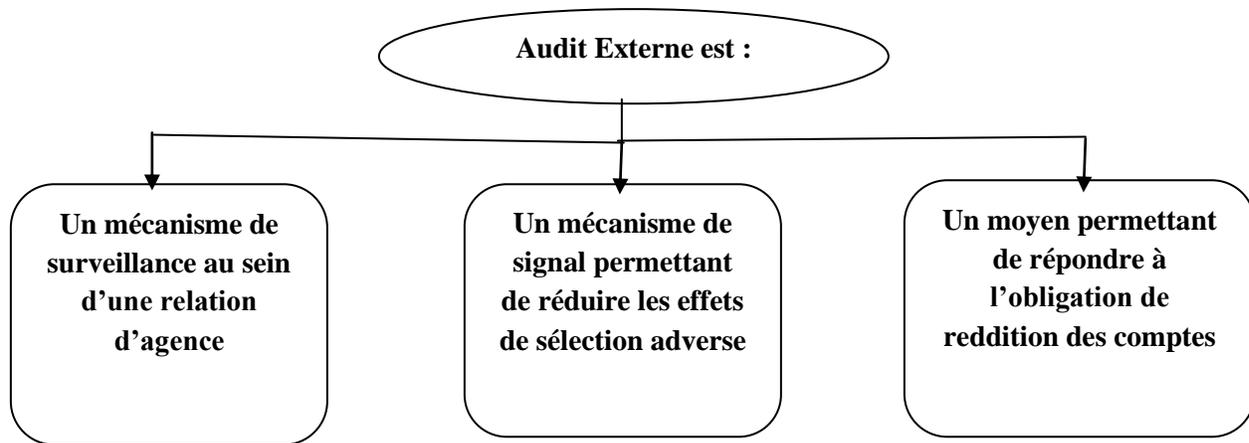
L'intervention de la gouvernance d'entreprise via la mise en œuvre de ses mécanismes de contrôle a un impact sur le niveau de divulgation et la qualité de l'information financière et comptable publiée. Et là où, l'audit externe se présente comme l'un des mécanismes de gouvernance, dont son principal objectif est bien de contrôler le manager et autres participants à l'entreprise afin de s'assurer qu'ils œuvrent dans l'intérêt des actionnaires (Hart et Moore, 1990).

Jensen et Meckling dans ce domaine, évoquent l'audit externe comme un levier d'alignement du comportement du dirigeant dans le sens des intérêts des actionnaires.

Selon Pochet en 1998, il constitue un outil de collecte et d'analyse des informations que les partenaires ne peuvent exercer de façon individuelle. Pour cela, l'audit externe participe à une meilleure efficacité du contrôle des détenteurs d'intérêts de l'entreprise sur les dirigeants, l'auditeur permet donc de garantir la véracité de l'information comptable (Wittington 1993). Ce qui conduit à la création des liens avec les différentes parties prenantes, tout en permettant le contrôle des dirigeants pour qu'ils agissent conformément à leur objectifs ; La principale opinion ici est donc de formuler et crédibiliser l'information financière diffusées par l'entreprise,

Dans une approche d'agence, et afin d'appréhender le rôle de l'audit externe que propose la gouvernance, il est nécessaire en effet de considérer les dirigeants non seulement, comme responsables devant les actionnaires, mais également, comme détenant d'une très large responsabilité en tant qu'administrateurs des actifs de l'entreprise vis-à-vis l'ensemble des parties prenantes.

Partant de cela, l'audit externe a pour principale mission de résoudre les problèmes liés à la véracité des comptes en assumant une fonction d'assurance, dont nous allons vous synthétiser ses rôles dans la figure (1) suivante :



**Source:** David CARASSUS, Nathalie GARDES Audit légal et gouvernance d'entreprise, Une lecture théorique de leurs relations, Université de Pau et des Pays de l'Adour, IAE, CREG, Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité, Bordeaux, 29-30 septembre 2005

**Figure (1) : Les principales missions de l'audit externe au sein de la gouvernance de l'entreprise.**

### 5.1. L'audit externe, un mécanisme de surveillance au sein d'une relation d'agence

Les études faites sur les problèmes rencontrés par la relation d'agence ont pour origine les interrogations d'Adam Smith sur l'inefficacité des sociétés dont la direction était confiée à un agent non propriétaire.

Berls et Means en 1932 eux-aussi, prolongent la réflexion en montrant que la théorie d'agence repose sur deux hypothèses comportementales, la première suppose que les individus cherchent à maximiser leur utilité, la seconde postule que les individus sont susceptibles de tirer profit de l'incomplétude des contrats (Charreaux, Couret, Joffre et al en 1985), selon cette théorie, les dirigeants sont les agents des actionnaires qui doivent gérer l'entreprise dans le sens de leurs intérêts. Or, les dirigeants et actionnaires possèdent des fonctions d'utilités différentes et agissent de façon à les maximiser.

Selon Jensen et Meckling en 1976, le dirigeant a tendance à s'approprier d'une partie des ressources de la firme sous forme de privilèges pour sa propre consommation, ce qui a mis en évidence la volonté des dirigeants de renforcer leur position à la tête de l'entreprise, comme ils peuvent préférer l'évolution du chiffre d'affaires, et bien évidemment celle du profit.

Dans cette perspective, la responsabilité essentielle de la gouvernance d'entreprise consiste à garantir que l'entreprise répond effectivement aux demandes et attentes des propriétaires (Fama et Jensen, 1983), et là où le principal devra mettre en place un système d'incitation et des mécanismes de contrôle s'il désire limiter les pertes occasionnées par une divergence d'intérêt constatée lors d'une relation d'agence (Jensen et Fama, 1980).

A ce titre, l'audit externe constitue un des mécanismes de régulation des relations entre actionnaires et dirigeants comme nous avons cité précédemment, c'est en 1976 que Jensen et Meckling ont analysé l'audit externe dans ce contexte. D'après eux, ils le considèrent non seulement, comme un mécanisme de surveillance, mais aussi un moyen permettant de répondre à un besoin de justification ou d'obligation, dans la mesure où les

actionnaires et les créanciers considèrent les états financiers comme un étant un moyen de surveillance des dirigeants, cela reflète la manière dont ils œuvrent le droit de ces derniers.

Et depuis, de nombreux auteurs ont utilisé ce cadre comme référence pour analyser la demande et l'influence de l'audit externe au sein des relations d'agence. En particulier, Ng et Stoeckenius en 1978 qui ont développé un modèle mathématique en utilisant un cadre de travail économique sur l'information et fait l'hypothèse que la rémunération des dirigeants est liée aux résultats. Dans ce contexte, l'auteur avance que l'audit externe assume que l'information produite par la direction n'est pas trompeuse, et réduit le coût de la rémunération des dirigeants.

Antel en 1982 considère pour sa part l'auditeur comme un agent économique à part entière, il remet en cause les modèles Ng (1978) et de Ng et Stoeckenius (1976) en prenant en compte les motivations de l'auditeur qui lui aussi cherche à maximiser son utilité.

L'audit se présente comme étant un modèle de vérification des états financiers communiqués aux actionnaires par le dirigeant et un mode de production d'information concernant les conclusions de ces vérifications.

Dans une relation d'agence, l'audit externe est considéré comme un moyen d'incitation du dirigeant à communiquer des informations correctes aux actionnaires, et d'après Choux en 1982, les analyses stratégiques effectuées, concernant une période où l'audit externe n'était pas obligatoire, indiquent que les coûts d'agence liés à la surveillance et à la justification jouent un rôle crucial dans la décision d'engagement d'un audit externe.

## **5.2. L'audit externe, un mécanisme de signal permettant de réduire les effets de sélection adverse**

L'économie de l'information nous offre une nouvelle vision de l'audit externe, si la théorie de l'agence se focalise sur la relation actionnaires/dirigeants, cette nouvelle approche théorique porte son attention sur la relation investisseur/dirigeant dans une situation d'asymétrie informationnelle, dans ce cadre, le phénomène de la sélection adverse –anti sélection- prend toute sa signification, c'est un phénomène sur lequel il est nécessaire de revenir avant d'aborder directement le rôle de l'audit externe dans ce contexte.

La notion d'anti sélection fait référence à un problème d'opportunisme précontractuel résultant du fait que les individus détiennent des informations non accessibles au contractant.

Selon Akerlof en 1970, la sélection adverse représente l'incapacité à obtenir une information exhaustive sur les caractéristiques identiques.

Cette analyse a été réinterprétée par Moore et Ronen en 1990 pour comprendre le rôle de l'audit externe, la nécessité pour les entreprises d'augmenter leur capital peut être problématique dans un contexte d'asymétrie informationnelle. Ces auteurs supposent que les managers possèdent une information interne sur la qualité de leur management alors que les propriétaires potentiels ne la possèdent pas, donc la possibilité de distinguer les bons des mauvais managers peut conduire à l'échec du marché des nouveaux titres parce que ces investisseurs sont incertains de la qualité de la gestion des dirigeants.

Partant de ce constat, l'audit externe offre un suivi important aux propriétaires potentiels permettant d'éliminer l'asymétrie des informations entre les dirigeants et ces investisseurs tout en facilitant l'obtention de nouveaux capitaux.

L'engagement d'auditeurs externes permet de délivrer des informations qui reflètent la qualité du management de l'entreprise.

La finalité de l'audit externe est donc de vérifier la capacité de la direction en vérifiant les rapports financiers passés, le recours à un audit externe peut être considéré

comme un moyen qui permet de distinguer les bons des mauvais dirigeants afin de pouvoir émettre un signal vis-à-vis des investisseurs.

Au total, selon Méluad et Thoman en 1990, l'auditeur est modélisé comme un surveillant mécaniste, l'output (qui est le rapport de l'auditeur) d'un auditeur ou l'Act d'engager un auditeur est utilisé par une partie informée (qui est le dirigeant) pour signaler son information privée (les caractéristiques de risque de l'entreprise) à une partie non informée (un investisseur), le rôle majeur de l'auditeur est donc de réduire les risques pris par l'investisseurs.

### **5.3. L'audit externe, un moyen permettant de répondre à l'obligation de reddition des comptes**

A partir de l'accroissement de l'influence sociale et économique des entreprises nationales et multinationales, Porter et al en 1996 montrent que les besoins relatifs à l'obligation de reddition des comptes évoluent vers une logique sociétale et partenariale, ces auteurs avancent que les dirigeants de l'entreprise sont considérés comme ayant obligation de prévenir la pollution environnementale, de garantir la sécurité industrielle et des produits, ainsi que de protéger les consommateurs.

Comme l'indique Pesqueux, « c'est l'environnement politique et social de l'entreprise qui demande aujourd'hui des comptes », dont nous détectons que les nouvelles réglementations financières répondent à ces inquiétudes, en redéfinissant non seulement la responsabilité des équipes des dirigeants, mais aussi, celle des organisations chargées de l'audit externe légal.

Actuellement, il est admis que l'audit externe agisse dans l'intérêt des principaux détenteurs d'intérêts de l'entreprise tout en ayant en regard sur l'intérêt public (Mednick, 1991). Or, ces utilisateurs ne peuvent pas confirmer eux-mêmes, si l'information qu'ils possèdent est vraiment fiable, car ces utilisateurs n'ont ni de l'expertise, ni des ressources, ni du temps pour établir eux-mêmes la véracité des informations (Roberson, 1993).

Dans la mesure où il existe un risque relatif à la qualité de l'information, et que la probabilité que les états financiers diffusés par l'entreprise soient erronés, ce risque soit préjudiciable pour de nombreuses parties prenantes, il existe bien évidemment un réel besoin d'assurance concernant la qualité de ces états.

Dans le cadre général orienté par une approche « Skakeholders », l'auditeur assume un rôle primordial dans l'attestation de l'information financière publiée, tout en offrant aux utilisateurs un service qui assure le risque relatif à la qualité de l'information diffusée (Roberston, 1993), il peut aussi être considéré comme un mécanisme obligeant les individus à qui une responsabilité a été déléguée, à agir en adéquation aux intérêts des partenaires de l'organisation comme il a indiqué Charreaux.

Les auditeurs apportent une opinion sur la crédibilité des états comptables et financiers, il constitue à la fois un mécanisme de supervision des déclarations de la direction concernant la conduite et la performance de l'entreprise, et un moyen permettant de répondre à l'obligation de rendre des comptes (Flint 1988).

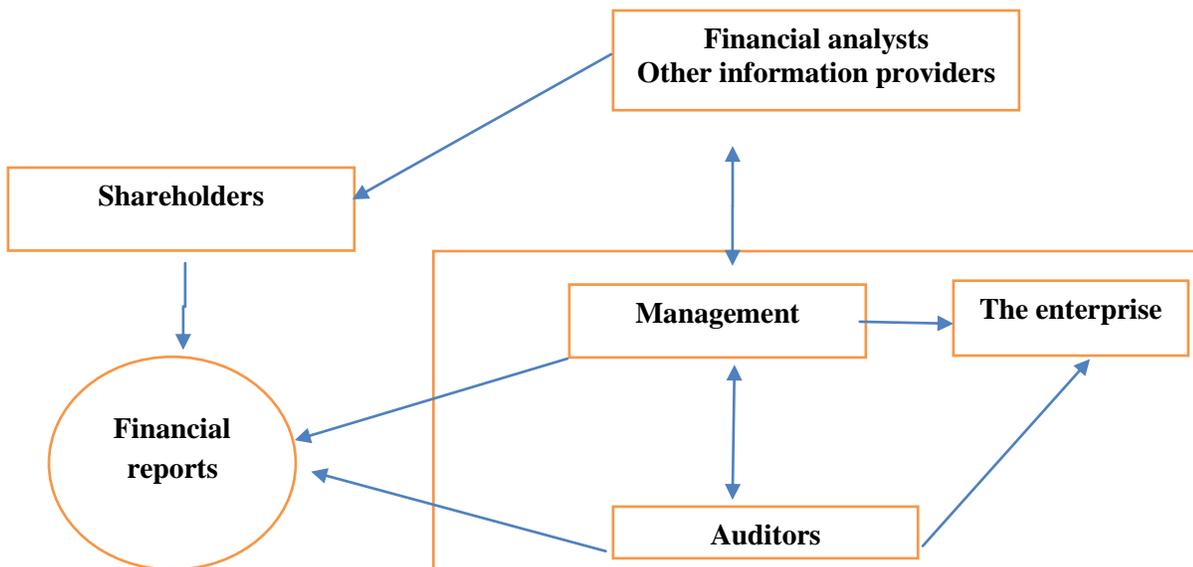
En fin, ces différentes approches théoriques que nous avons évoquées sur l'audit externe avec son rôle et sa nécessité au sein de l'entreprise nous permettent d'identifier ses finalités dans le cadre de la gouvernance de l'entreprise, de manière à permettre aux différentes parties prenantes de voir leurs voix entendues dans le fonctionnement de l'entreprise et leurs intérêts respectés.

In fine, La raison principale de l'engagement d'un auditeur externe est alors d'aider à maîtriser le conflit d'intérêt entre les managers et les actionnaires (Chow 1982), dont le

rôle qu'il joue est de produire des informations afin de contrôler les dirigeants (G. Jesdal 1981, Méлумad et Thomon 1990).

L'effet de réduction des risques demeure cependant conditionné par le statut et par la notoriété que possède l'auditeur externe, ce rôle bien spécifique assuré par lui dans une économie de marché conduit les pouvoirs publics à organiser la profession et à réglementer le contrôle des comptes (Kasta et Mikol 1999).

Compte tenu, de ce que nous avons discuté lors des descriptions théoriques antérieures relatives à la compréhension des relations existantes entre l'audit externe et la gouvernance d'entreprise, il apparaît si nécessaire de formaliser ce rôle, à ce titre, Baker et Ousen en 2002, proposent la formalisation suivante (Figure.2 :



**Source:** BAKER R. ET D. OWSEN (2002), "Increasing the role of auditing in corporate governance", *Critical Perspectives on Accounting*, vol. 13, pp. 783 – 795.

**Figure (2) : le rôle actuel de l'audit externe dans la gouvernance de l'entreprise  
D'Après Baker & Owsen 2002**

Selon cette présentation, nous constatons que cette formalisation est orientée vers une logique Shareholders, ce qui nous conduit à découvrir à quel point l'évolution du mode de la gouvernance a modifié le rôle de l'audit externe à travers les mutations des besoins en accountability (Carassus et Grégorio 2003).

### **6. L'audit expectation gap**

Les relations entre la gouvernance et l'audit externe décrit par la littérature académique mettent en évidence le rôle principal qu'il joue cet outil. Toutefois, la faillite des grandes entreprises, incitent leurs auditeurs à se questionner sur la qualité et la fiabilité de l'information auditée (Calbury 1992, Ham Phrey et al 1998), dont différentes mesures ont été prises par la gouvernance afin d'inciter à une plus grande transparence et fiabilité de l'information.

Mais l'audit externe semble insuffisant par le décalage qui se marque entre le rôle théorique attribué à l'audit externe au sein de la gouvernance et ses modalités

pratiques. À ce propos, De Angelo en 1981 définit la qualité d'audit externe comme la probabilité jointe qu'un auditeur donné puisse à la fois découvrir une anomalie dans les états financiers et comptables, mais aussi rapporter cette anomalie.

Donc la compétence de l'auditeur est mesurée par son indépendance et ses capacités à relever les irrégularités, de manière à atteindre une bonne qualité d'audit externe. Tout d'abord, en matière de compétence, l'augmentation actuelle des textes réglementaires et législatifs oblige en effet, à une certaine spécialisation très croissante. En suite l'audit externe apparaît aussi déficient en matière d'indépendance, dont il faut mentionner que les dernières évolutions législatives appréhendent de manière directe, l'indépendance des auditeurs externes, notamment, la séparation des professions de conseil et d'audit, sans oublier de signaler que la rotation des auditeurs participe à l'amélioration de l'indépendance de l'auditeur.

Cette caractéristique de la qualité d'audit semble encore difficile à être garantie, du fait que le dirigeant peut conserver une influence sur les auditeurs (Raghunathan et al. 1994). Les auditeurs comme étant rétribués par les clients qu'ils auditent de manière légale, le dirigeant dans ce cas a une influence significative sur le niveau de rémunération (Wittington 1993), de plus, la compréhension des conditions financières de l'entreprise nécessite que l'auditeur externe obtient l'accès aux enregistrements comptables et documents relatifs à l'entreprise sous, bien évidemment, la supervision du dirigeant, ce qui requiert sa coopération et compromet l'indépendance de l'auditeur (Wolfson 1984).

Au-delà de ces deux principales insuffisances qui sont la compétence et l'indépendance de l'auditeur liées à la qualité de l'audit externe, il en existe d'autres carences qui peuvent être mises en évidence en comparant les critères de la qualité d'une information financière et comptable avec les pratiques actuelles d'audit. Dans ce contexte, FASB en 1980 s'intervient pour définir deux caractéristiques de la pertinence d'information : sa rapidité et sa valeur de contrôle, concernant le premier point, il semble que l'audit externe peut faire l'objet de critique, en effet, les marchés financiers absorbent actuellement de l'information de manière continue sans attendre la production des états comptables et financiers sur lesquels porte l'audit externe légal. Selon Scheid en 1991 la pertinence de ce dernier semble donc remise en cause, dans la mesure où le rôle de l'audit externe est envisagé par la théorie comme un signal influençant la décision d'investissement sur les marchés, ça devient alors l'élément moteur de la prise de décision dans le cadre des marchés de capitaux.

Concernant le second point, à savoir la valeur de contrôle des informations produites, ici, l'information apportée par l'auditeur semble insuffisante, car, les difficultés surviennent par l'obtention des écarts existants entre les besoins des différentes parties prenantes par l'audit externe et la mission que les auditeurs sont supposés réalisées (Scheid 1991, Collins 1991, Combres et al 1993, Dunn 1996, Roussey 1997), cet écart est appelé audit *expectation gap*. Ceci peut être formalisé à travers la croyance par les principales parties prenantes de l'entreprise que l'audit externe permet de porter un jugement sur la performance de la gestion du dirigeant, ou bien de détecter avec une assurance absolue, les cas de fraudes.

Comme ils ont signalé Carassus et Cornier en 2003 que même si des évolutions normatives ont eu lieu dans ce dernier cas, la mission d'audit externe ne couvre pas la totalité des besoins des différentes parties prenantes à la gouvernance d'entreprise, de plus, selon Combres et al 1993, ce décalage semble d'autant plus complexe à apprendre qu'il existe d'écarts entre multiplicité et variété des attentes en matière d'informations validées et unicités de la réponse.

Au total, l'audit expectation gap a été considéré dans un premier temps comme un mécanisme central de la gouvernance d'entreprise permettant non seulement de réduire l'asymétrie des informations vis-à-vis des parties prenantes, mais également de diminuer le pouvoir discrétionnaire du dirigeant.

### **7. La réglementation algérienne en matière d'audit et de contrôle**

Un nombre important de pays occidentaux ont élaboré des lois et des réglementations qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité du contrôle effectué par le commissaire aux comptes et l'auditeur externe.

En Algérie, il convient de signaler, que les lois françaises, en matière de commissariat aux comptes, ainsi que l'audit des entreprises à capital actions ont été reconduits jusqu'à 1975, année de promulgation du code de commerce.

Dés 1970 la loi algérienne prévoyait le contrôle des sociétés nationales par des commissaires aux comptes. Par ailleurs le code de commerce de 1975 dans son livre (IV), titre 1, section 5, « contrôle des sociétés par actions » et par le biais de son article 678, oblige les sociétés par actions à désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes, actuellement, avec la transformation de la grande majorité des entreprises publiques en sociétés par actions, et l'entrée en vigueur des récentes réformes économiques et principalement le début de privatisation de certaines sociétés et organismes publics, le législateur Algérien, a donné une importance accrue à la profession du commissaire aux comptes et celle de l'auditeur.

#### **7.1. La dimension algérienne de l'audit :**

Une mission d'audit des états de synthèse a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états de synthèse ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié et qu'ils traduisent d'une manière régulière et sincère, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et le flux de sa trésorerie. Pour ce faire, l'auditeur met en œuvre un référentiel de travail à même de lui permettre de rassembler des éléments probants nécessaires pour tirer des conclusions sur lesquelles se fonde son opinion.

#### **7.2. Les normes d'audit algériennes :**

Après les réflexions de la part des pouvoirs publics comme les Etats-Unis, la France, la Tunisie et autres, l'Algérie vient de les joindre pour plaider en faveur d'une bonne qualité d'audit externe. En février 2016, un groupe formé d'experts comptables, commissaires aux comptes et consultants algériens : Mr EL BESSIGHI, Mr BOURI Djelloul, BENHAMOUDA Yahia, lance les premières normes d'audit algériennes.

Les normes d'audit, ou bien normes d'exercice professionnel constituent l'ensemble des règles que l'auditeur doit respecter dans l'exercice de ses missions, ces normes ont pour principal objet la définition de la démarche d'audit de l'auditeur.

La décision n° 002 du 04 Février 2016 du ministère des finances, donne naissance aux premières Normes Algériennes d'Audit algériennes issues du référentiel international d'audit (ISA), élaboré par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants (IFAC).

Il s'agit de la norme **NAA210** qui traite les « Accord sur les termes des missions d'audit » et qui fait partie des 8 normes couvrant les « Principes généraux et responsabilités » (**présentée par Mr ELBESSIGHI**), la norme **NAA505** concernant les « Confirmation externes », la norme **NAA560** qui a pour objet les « Evènements postérieurs à la clôture » (**présentée par Mr BOURI DJELLOUL**), et la norme **NAA580** sur les « Déclarations écrites », et qui font partie des 11 normes couvrant les « Eléments probants ».

Ces présentes normes se considèrent comme une bonne conduite pour la mission de la certification des comptes que les commissaires aux comptes et auditeurs algériens en avaient besoin dans le domaine de l'audit financier en Algérie.

En conclusion, selon les normes d'audit internationales (ISA), il nous a été donné de constater que les présentes normes d'audit algériennes ne contiennent pas une norme équivalente à la norme ISA200 qui traite les obligations générales de l'auditeur indépendant lors de la conduite de sa mission d'audit d'états financiers selon les Normes ISA ; plus spécifiquement, elle fixe les objectifs généraux que poursuit l'auditeur indépendant, et décrit la nature et l'étendue d'un audit destinées à permettre à l'auditeur indépendant d'atteindre ces objectifs ; Partant de cela, nous proposons qu'il aurait été préférable d'inclure dans ce premier gerbe de normes algériennes l'équivalent de cette norme ISA200.

### **Conclusion**

Dans une perspective d'agence, la qualité de l'information financière et comptable divulguée permet de réduire le niveau de l'asymétrie d'information entre les propriétaires et les dirigeants, et dans un contexte d'une asymétrie d'information entre investisseurs externes et dirigeant d'entreprise, ces derniers ont intérêt à se signaler par le biais de la divulgation d'une information de qualité avec toute transparence afin de faciliter l'obtention de bonnes conditions de financement.

Pour cela, le système de gouvernance d'entreprise s'intervient via la mise en place du mécanisme de l'audit externe, en vue d'être au service des propriétaires de façon à leur garantir une information fiable et crédible sur la valeur réelle de l'entreprise, et de faire maximiser leurs intérêts.

Donc l'intervention de la gouvernance d'entreprise paraît très utile afin d'atténuer le niveau de l'asymétrie d'information entre les différents acteurs économiques, à résoudre les conflits relationnels et surtout d'assurer une crédibilité et fiabilité à l'information produite, de manière à permettre à ses différents utilisateurs de faire confiance aux données comptables et financiers divulguées par l'entreprise.

### **Références :**

- Baker R. ET D. Owsen, 2002 "Increasing the role of auditing in corporate governance", *Critical Perspectives on Accounting*,.
- Benoît PIGE 2000, « Qualité d'audit et gouvernement d'entreprise : une remise en cause du cadre, Edition *Economica*, Paris, France.
- Benoît PIGE 2008, « Gouvernance, contrôle et audit des organisations », *Edition Economica*, Paris, France.
- Benoît PIGE, 2008 « Gouvernance, contrôle et audit des organisations », *Edition Economica*, Paris, France.
- Charreaux G. & Desbrière P, 1998 « Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale, Finance Contrôle Stratégie », Vol. 1, N°2,.
- Charreaux G. et Wirtz P, 2006 « Gouvernance des entreprises : Nouvelles perspectives », *Economica*, Paris, France.
- CNES : "Les exigences de mutation du système d'information économique et sociale: Contribution au débat national", 2004.

- Cooper & Lybrand et IFACI 1994 « la nouvelle pratique du contrôle interne », *Edition d'Organisation*, France.
- Fahmi Ben Abdelkader et Daniel LABARONE 2015, « Les institutions de gouvernance dans les pays arabes, Confiance et développement », *l'Harmattan*,
- François HAFFEN, 2003 « administrateur: un métier, des risques, un savoir-faire, *édition Demos*, France.
- Goodwin J. (2003), the relationship between the audit committee and the internal audit function: Evidence from Australia and New Zealand, *International Journal of Auditing*, Vol. 7, N°3.
- Jorge MUNOZ, Mario RADRIGAN Burio et YANN Regnard, 2008 « la gouvernance des entreprises coopératives », *collection PUR*,
- Lamiri .A 1995 «Restructuration et management des entreprises stratégique des entreprises algériennes », *OPU*, Alger, Algérie.
- Lionel Collins, Gérard Valin « Audit & contrôle interne, aspects financiers, opérationnels et stratégiques » *Editions DALLOZ*.
- Peter Wirtz, 2008 « Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise », *édition la Découverte*, Paris, France.
- WILL H. J, « Auditability, accountability and controller ship », Comparative International Governmental Accounting Research, *5th Conference*, Paris, 1995.
- Wirtz. P : 2004 « Meilleures pratiques » de gouvernance, théorie de la firme et modèles de création de valeur : Une appréciation critique des codes de bonne conduite, *Cahier du FARGO* n°1040401,